

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mars 2021

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 3980)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 311

présenté par

Mme Descamps, Mme Thill, M. Benoit, M. Guy Bricout, M. Brindeau, M. Favennec-Bécot ,
M. Gomès, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, Mme Sanquer, Mme Six et M. Zumkeller

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Il favorise les initiatives d'intégration sociale et professionnelle par le sport. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à intégrer le rôle du sport comme vecteur d'intégration social et professionnel dans le plan sportif local.

Alors que le Grenelle de l'éducation et de l'inclusion par le sport a récemment remis ses conclusions, il est important de rappeler que le sport, plus qu'une simple activité, est aussi un moteur dans l'intégration de certains territoires. Aussi, le plan sportif local prévu au présent article doit rappeler l'objectif de promouvoir l'intégration sociale et économique par le sport.